

le 11 septembre 2023

Le Proviseur aux Parents d'Elèves

*Objet : Elections des représentants des Parents d'Elèves  
aux Conseils d'Administration.*

Madame, Monsieur,

**L'élection des représentants des Parents** et de leurs suppléants au Conseil d'Administration

- du Lycée (2ème, 1ère, Term., BTS) (5 représentants) aura lieu

le **VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 de 16 h 00 à 20 h 00**  
au Lycée de Montgeron en salle Weiler ( bâtiment J)

Chacun des deux parents ayant un ou plusieurs enfants a le droit de vote, à raison d'**un seul suffrage par parent**. Vous trouverez ci-joint le matériel nécessaire au vote par correspondance : deux enveloppes, les listes de candidatures, les déclarations des candidats.

**COMMENT VOTER ?**

- **soit en vous présentant au bureau de vote**, muni d'une pièce d'identité.

- **soit en votant par correspondance**.

Dans ce cas, vous insérez une liste complète, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe bleue, sans inscription ni marque d'identification.

Cette enveloppe est placée dans la seconde enveloppe - couleur blanche - préremplie à l'adresse du Lycée - qui doit obligatoirement être complétée (nom, prénom, signature...).



Si vous **postez** l'envoi, n'oubliez pas de l'affranchir et de le **faire parvenir à temps** : vous avez également la possibilité de le faire parvenir au Lycée par l'intermédiaire de votre enfant qui le déposera **au secrétariat du Proviseur avant le 13 octobre 2023 à 16 h 00 au plus tard**.

Le vote par procuration n'est pas prévu.

**Le Conseil d'Administration joue un rôle essentiel. Il est amené à prendre des décisions ou à donner son avis dans tous les domaines intéressant la vie du Lycée. Il est donc tout à fait primordial que la participation des parents aux élections soit importante afin qu'une étroite collaboration s'instaure entre les parents et l'école. A cette fin, le Conseil d'Administration doit être le reflet exact de chacune des parties qui composent le Lycée. Aussi est-il essentiel que vos représentants soient élus par le plus grand nombre.**

**PARTICIPER A L'ELECTION DE VOS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
C'EST MANIFESTER VOTRE INTERET POUR L' ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
C'EST SOUTENIR L'ACTION DE VOS ASSOCIATIONS ET DE CEUX QUI SONT CHARGÉS  
DE VEILLER, EN VOTRE NOM, À L'ORGANISATION DES ÉTUDES ET DE  
LA VIE SCOLAIRE DE VOS ENFANTS.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Le Proviseur,

Christian VANDEPORTA